

**Relevé de conclusions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial
départemental dans le département des Yvelines (CHSCTSD)
Séance du 3 décembre 2015**

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2015

Plusieurs modifications sont prises en compte et le procès-verbal est adopté à l'unanimité par le comité.

2) Les problèmes de santé liés à l'environnement (ondes et amiante)

Un diaporama est présenté sur le thème de l'électro-sensibilité. En écoles primaires, les installations Wifi doivent disposer d'un voyant afin qu'elles soient arrêtées dès que l'on ne s'en sert plus. En ce qui concerne les nouvelles installations Wifi, il est important de l'évoquer en conseil d'école.

Parmi les recommandations, il est suggéré d'utiliser des kits mains libres et de limiter l'utilisation des appareils.

Concernant les élèves, le comité est informé que, parmi les 3 principales études en cours sur l'électro-sensibilité, l'étude « mobi-kids » est centrée sur les gliomes des jeunes de 6 à 10 ans. Les résultats de cette étude ne sont pas encore connus.

Un second diaporama est présenté au sujet de l'exposition à l'amiante. Les principales dispositions de la circulaire du 28 juillet 2015 relative à la prévention du risque d'exposition à l'amiante dans la fonction publique sont détaillées. Depuis juillet 2015, pour les normes d'empoussièrement, la tolérance est passée à 10 fibres/L (sous toutes les formes) pour les travailleurs ponctuels et à 5 pour les utilisateurs de locaux depuis 2007.

Les obligations de l'employeur en la matière sont rappelées. L'employeur doit établir une fiche individuelle d'exposition à l'amiante pour chaque agent exposé directement dans le cadre de ses fonctions. Lors de la cessation de fonctions de l'agent, une attestation d'exposition doit être établie après avis du médecin de prévention. Dans l'académie de Versailles, un protocole avec l'hôpital de Garches a été élaboré pour la prise en charge totale des professeurs (3 cas en 12 ans dans les Yvelines). En ce qui concerne les expositions non liées à la fonction, l'employeur doit fournir aux agents une attestation de présence dans le bâtiment.

Le comité est informé qu'une enquête sera envoyée à destination des directeurs d'école pour recenser les dossiers techniques amiante (DTA) existants : celle-ci sera précédée d'un message d'information. Cette enquête sera lancée à l'issue des vacances scolaires et clôturée vers la fin du mois de mars.

3) Projets de courriers diffusant les registres de sécurité (connaissances, outils, acteurs, objectifs)

Sur les projets de courriers, il est rappelé que l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN) doit viser le registre et informer le conseil d'école de la suite qui sera donnée à l'incident signalé.

Par ailleurs, les communications en conseil d'école peuvent permettre de faire connaître l'utilité des registres (notamment conserver la mémoire des événements).

4) Questionnaire à destination des directeurs d'école (santé et sécurité au travail)

A la suite des échanges, il est acté d'envoyer le questionnaire aux directeurs mais sans ajouter de questions spécifiques. Le questionnaire sera envoyé à l'issue des congés de Noël aux directeurs et clôturé avant les congés d'hiver.

5) Enquête santé et sécurité au travail : panel établissements 2015-2016

Le panel d'établissements étudié en groupe de travail du 24 septembre 2015 est présenté aux membres du comité.

Le questionnaire sera envoyé au panel d'établissements sur une période similaire à celle de l'an dernier, soit de fin mars à début mai 2016.

6) Compte-rendu de la visite de la délégation du comité du 8 octobre 2015

La visite de la délégation de l'école Foch-Gambetta à Rambouillet le 8 octobre 2015 est présentée au comité. Les locaux anciens (de 2 écoles fusionnées) nécessitent un remplacement des huisseries vétustes et des travaux de réhabilitation avec création d'une aile servant d'entrée commune.

7) Questions diverses

Les travaux du CHSCT-Académique sont présentés sur la base du calendrier prévisionnel distribué aux membres du comité. Cela s'inscrit dans l'esprit de synergie qui est développé entre le niveau académique et le niveau départemental.

Un groupe de travail académique se tiendra le 8 décembre 2015 sur le thème des réseaux sociaux et un autre groupe de travail académique se tiendra le 5 janvier 2016 sur le thème des risques psycho-sociaux.

Une question est posée concernant les mesures de sécurité mises en place dans les bâtiments de Guyancourt et plus précisément, concernant l'entrée commune à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et à la DSDEN.

Il s'agit de la porte d'entrée des personnels de la DSDEN : les badges ne permettent pas d'accéder aux locaux de la CCI. Le système de badge de la porte fonctionne mais celle-ci a été cassée à 3 reprises par des personnes cherchant à entrer : il serait nécessaire de changer toute la porte mais il est rappelé que cette tâche incombe au propriétaire des locaux.

Il est par ailleurs signalé que les autres accès de la DSDEN sont badgés et que, par conséquent, les personnes extérieures ne peuvent pas accéder sans badge aux services administratifs. A l'accueil, une pièce d'identité est demandée à chaque personne et les agents doivent venir chercher eux-mêmes les usagers. Un apprenti vigile (formation de sécurité) est posté (pendant son stage) à l'entrée et effectue un contrôle visuel des sacs. Enfin le service de sécurité du bâtiment de Guyancourt est assuré 24h/24h.

Il est suggéré l'installation d'un miroir à la sortie du parking afin de limiter la dangerosité pour les piétons et les voitures de l'absence de visibilité.

Le comité est également informé de la finalisation du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) du bâtiment de Guyancourt (DSDEN et services académiques). Pour être opérationnel, celui-ci fera l'objet d'un exercice au cours de la présente année scolaire. Pour ce faire, des réunions d'information seront organisées à l'attention des personnels afin de les sensibiliser à cette question.

Un diaporama sur le dispositif des PPMS dans le département des Yvelines (236 000 personnes impliquées dans ces exercices et 400 observateurs) est présenté au comité.

Une partie des écoles et des établissements a participé à l'exercice du 1^{er} décembre 2015 et, dans le 1^{er} degré, les autres écoles devaient organiser un exercice simple en autonomie avant les congés de Noël. La circulaire impose désormais 2 exercices PPMS par an.